

DEC192457DR07

Décision portant nomination de Mme Edwige MARTIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5557 intitulée « Écologie Microbienne »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° **DEC151290DGDS** portant renouvellement de l'unité mixte n°**UMR5557** intitulée « **Écologie Microbienne** » et nommant **Monsieur Yvan MOËNNE-LOCCOZ** en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

Considérant que **Mme Edwige MARTIN** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône Auvergne du CNRS les 28 et 29 mars 2019 et du 08 au 10 avril 2019.**

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Edwige MARTIN**, *assistant ingénieur* est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5557** intitulée « **Écologie Microbienne** », à compter du 01 décembre 2019.

Mme Edwige MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **Mme Edwige MARTIN** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 septembre 2019

Le directeur de l'unité
M. MOËNNE-LOCCOZ Yvan

Visa du président de l'UCBL 1
M. FLEURY Frédéric

Visa du délégué régional du CNRS
M. FAURE Frédéric

